



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Tribunal fédéral empêche l'extension des Carrières d'Arvel. Victoire judiciaire de quatre associations d'importance nationale

Dans un arrêt communiqué le 16 mars, le Tribunal fédéral a admis le recours formé par la Fondation suisse pour la Protection et l'aménagement du paysage, le WWF Suisse, Pro Natura et Helvetia Nostra contre le projet d'extension des carrières d'Arvel. Ces quatre associations ont agi avec l'appui de SOS Arvel qui avait combattu ce projet dès le début. Le Tribunal fédéral a annulé l'arrêt du Tribunal administratif ainsi que l'autorisation de défricher délivrée par le Service des forêts, de la faune et de la nature du canton de Vaud et la décision finale relative à l'étude de l'impact sur l'environnement prise par le Département de la Sécurité et de l'Environnement du canton de Vaud.

Un émolument de justice de fr. 3'000.—a été mis à la charge de Carrières d'Arvel SA, qui devra en outre verser aux associations recourantes une indemnité à titre de dépens de fr. 3'000.—.

Les recourants invoquaient principalement une atteinte insupportable à un paysage d'importance nationale, malgré le préavis favorable qu'avait donné à ce propos la Commission fédérale compétente. Ils avançaient également la problématique de la sécurité s'agissant des risques d'éboulement.

Les considérants du Tribunal fédéral seront publiés ultérieurement. On peut toutefois déjà déduire du dispositif qu'un nouveau projet d'extension des carrières devrait faire l'objet de nouvelles études et reprendre l'ensemble du processus d'autorisations à son début.

Les associations seront très attentives à ce que les services de l'Etat de Vaud veillent au respect de cette décision, de même qu'à la remise en état des surfaces dont l'exploitation est terminée.

Renseignements complémentaires : Me Pierre Chiffelle, 021 922 88 22 ; Me Laurent Trivelli, 021 320 10 01

Pour la FP: Richard Patthey, responsable romand, tél. 031 377 00 77
Pour Pro Natura: Michel Bongard, secrétaire exécutif, tél. 021 963 19 55
Pour le WWF: Serge Ansermet, secrétaire régional, tél. 021 923 67 97
Pour Helvetia Nostra: Franz Weber, président, tél. 021 964 37 37
Pour SOS-Arvel: Bénédicte Sergent, Président, tél. 021 968 25 16

Annexe : Arrêt du Tribunal fédéral